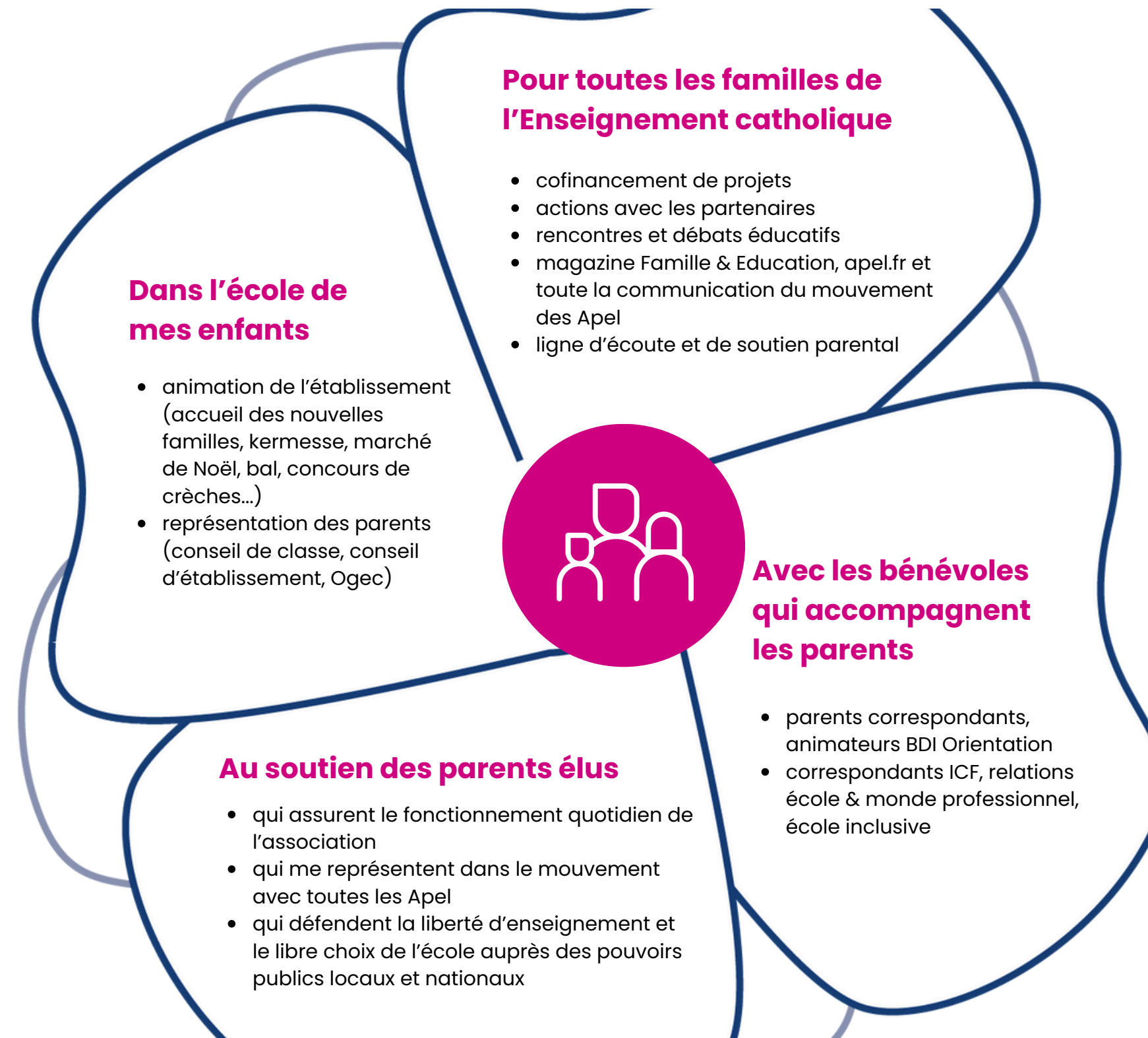


LE MONTANT DE LA COTISATION

Vous avez versé votre cotisation, ou vous souhaitez le faire. C'est notre assemblée générale qui statue sur son montant. Voici à quoi elle sert :

**j'adhère,
je soutiens,
je m'engage !**
VERSER LA COTISATION, C'EST DÉJÀ S'ENGAGER



Ce document est extrait du modèle de "powerpoint AG" proposé par l'Apel pour le mouvement. Vous pouvez le retrouver en flashant ce code :

